



Services des Procédures Environnementales AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Livre V du code de l'environnement)

Commune de Cestas

Par arrêté préfectoral, est prescrite une consultation publique de quatre semaines sur la demande d'enregistrement présentée par la société **LE TASTA** en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de nettoyage et de stockage de caissettes en plastique, située lotissement Jarry IV à Cestas (33 610)

Cette consultation se déroulera **du 20 mai 2019 au 17 juin 2019 inclus**

Un dossier de consultation sera déposé à la **mairie de Cestas** où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Le samedi matin de 9h00 à 12h00

Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde (www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

Pendant toute la durée de la consultation, des observations peuvent être formulées :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Cestas ;
- par voie postale à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des procédures environnementales – Cité administrative – BP 90 – 33090 BORDEAUX Cedex ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement sollicitée par un arrêté éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L521-7, ou par un arrêté de refus.
